



Déclaration FSU

CSE du 6 Octobre 2020

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du CSE.

De semaine en semaine la situation sanitaire se dégrade partout en France et pourtant rien n'est fait pour freiner la propagation de la COVID-19 dans les établissements scolaires et les universités.

Bien au contraire, comme dénoncé par la FSU lors des derniers CSE et CHSCT Ministériel, le ministère a assoupli encore une fois les règles sanitaires et ce malgré le passage de métropoles ou de départements en zone d'alerte renforcée ou zone d'alerte maximale. Dans l'enseignement supérieur, les universités n'ont pas les moyens de mettre en œuvre les mesures sanitaires face à une inflation préoccupante des cas de covid au sein des établissements.

Pour la FSU, ces décisions et manques de moyens sont inacceptables et complètement incompréhensibles pour les personnels. Elle demande la mise en place de mesures permettant de réellement freiner la propagation du virus dans les établissements, de l'école au supérieur, afin d'éviter leur fermeture, et d'assurer leur bon fonctionnement afin de garantir la qualité des enseignements. Cela demande bien sûr des moyens supplémentaires que les ministres de l'éducation nationale et du supérieur ne veulent pas allouer. Ils portent donc la seule responsabilité de la situation présente et à venir.

La période montre le besoin de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où la crise sociale va encore impacter la réussite des jeunes issus des familles les plus défavorisées. Et pourtant, le gouvernement propose une loi de finances pour 2021 qui est loin de traduire une ambition de réussite pour tous les élèves et les étudiant-es.

La FSU exige que, d'ici à l'adoption de la loi de finances pour 2021, le gouvernement révise sa copie, renonce aux suppressions d'emplois et engage un plan pluriannuel de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

C'est aussi pour cela que dans ce contexte, l'éducation prioritaire doit être confortée et intégrer les lycées. Les États généraux de l'éducation prioritaire organisés par la FSU en janvier 2021 permettront de porter les revendications et les exigences des personnels pour une éducation prioritaire aux moyens renforcés permettant la réussite de tous les jeunes. Les moyens existent pourtant ! Le plan de relance en est la preuve mais les choix opérés par le gouvernement font l'impasse sur l'investissement dans les infrastructures publiques, les services publics et notamment dans l'École et les universités.

L'exemple du plan « un jeune, une solution » en est même une caricature puisque le gouvernement persiste à développer l'apprentissage au détriment des lycées professionnels et profite même de ce plan pour accélérer son démantèlement.

Il y avalise un diplôme d'établissement Bac+1 à insertion professionnelle très courte dans une logique de gestion de flux et ne pousse pas les classes populaires dans leurs aspirations à atteindre des niveaux de qualification de technicien, voire plus.

Alors que dans cette période difficile pour les entreprises, il faudrait étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et permettre aux bachelier-ières et aux étudiant-es de poursuivre leur étude pour sécuriser leurs parcours scolaire et professionnel, le gouvernement s'acharne, pour des raisons idéologiques, à vouloir développer l'alternance alors que le chômage explose et à répondre toujours plus aux exigences économiques ancrées dans les territoires.

Cette vision à court terme met en concurrence les jeunes salarié-es et les élèves et étudiant-es, et les apprenti-es - certaines entreprises préférant déjà licencier des apprenti-es pour bénéficier des primes aux nouveaux contrats.

L'examen du texte sur la reconnaissance des Écoles de production est encore un exemple de la volonté de mettre en concurrence les lycées professionnels publics avec d'autres voies de formation ou organismes de formation plutôt que de lui donner les moyens d'accueillir et de faire réussir tous les jeunes qui désirent suivre ces formations. La FSU se questionne sur l'intérêt d'une telle démarche et sur la réelle soi-disant plus-value de ces établissements au regard des avis portés par le corps d'inspection, mais nous y reviendrons lors de l'étude de ces textes. L'ensemble de ces mesures ne sert qu'à retarder voire masquer les effets de la crise économique sur les jeunes. L'ambition affichée « aucun jeune sur le bord du chemin » ne dépasse pas le slogan. Le gouvernement portera la lourde responsabilité de son manque d'ambition. Pour la FSU il est indispensable d'investir massivement dans les établissements publics pour permettre à toutes et tous d'accéder à des niveaux de qualification par un diplôme.

Sur le point 2 à l'ordre du jour de cette séance, l'examen du texte sur les mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidat-es aux diplômes du travail social n'est qu'une solution d'urgence pour faire face aux difficultés décuplées des étudiant-es à trouver des terrains de stage en raison de la crise sanitaire. Ce texte ne doit pas faire oublier que ce sujet est un problème récurrent, qui nécessite un travail de fond avec l'ensemble des parties concernées, notamment les représentant-es des personnels et des étudiant-es, et ne pourrait être accepté comme une solution après cette année scolaire.

La FSU tient une fois de plus à dénoncer le manque de dialogue social du ministère de l'éducation nationale. Elle dénonce les changements incessants de calendrier par exemple concernant la tenue des commissions spécialisées du CSE, ou encore le groupe de travail sur le calendrier du baccalauréat et l'absence de réelle concertation.

Dans certaines réunions, le ministère ne fournit aucun document de travail, ce qui ne permet pas de débattre concrètement sur des textes.

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal persistent dans leur refus d'écouter les personnels : ils poursuivent leurs réformes pourtant largement contestées. En ce qui concerne le pré-bac, les évaluations de début d'année ont été maintenues, les programmes ne sont toujours pas allégés et, la pression et la sélection scolaires et à l'entrée dans le supérieur sont toujours aussi fortes. La Ministre refuse d'entendre la communauté universitaire concernant la Loi de programmation de la recherche qui favorise la précarité et met en concurrence les personnels.

Le ministre lui persiste à présenter des textes de simplification qui n'en sont pas et qui mettent à mal le dialogue social dans les EPLE. Ces dispositions constituent une attaque frontale contre la vie démocratique dans les établissements du second degré et une régression importante depuis les lois de décentralisation de 1983. Ils risquent d'augmenter les tensions entre les personnels dans les collèges et lycées.

Enfin le ministre continue à inciter les chefs d'établissement à prendre des initiatives au niveau local contre les statuts des personnels et les textes réglementaires comme par exemple en proposant dans une foire aux questions des départs d'élèves en PFMP au fil de l'eau pour soi-disant pallier les difficultés induites par le contexte sanitaire et économique ...

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'école et l'université sont au bord de l'implosion, les personnels sont à bout, il est encore temps d'agir mais cela devient extrêmement urgent.

Merci de votre écoute.